

FORMULAIRE DE DEMANDE

« BONS CADEAUX 2025 »

PÉRIODE DE DÉPÔT DU SAMEDI 1^{ER} AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville remet des bons cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année aux seniors et aux personnes en situation de handicap, **sous conditions**.

Pour en bénéficier, il faut :

- résider à Sucy-en-Brie,
- être bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- ou être âgé de 65 ans ou plus et avoir un Revenu Fiscal de Référence (**RFR**) inférieur aux seuils d'imposition :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5
RFR personne seule	17 066 €	22 814 €	28 563 €	34 311 €	40 060 €	45 808 €
RFR couple ou pacsé	/	/	32 199 €	37 948 €	43 696 €	49 445 €

Ce formulaire et les pièces justificatives sont à déposer jusqu'au dimanche 30 novembre 2025

- A l'accueil de l'hôtel de ville sous enveloppe avec la mention "Opération bons cadeaux 2025"
- **ou** à envoyer au 2 avenue Georges Pompidou 94370 SUCY EN BRIE
- **ou** à envoyer par courriel : bonscadeaux2025@ville-sucy.fr

DEMANDEUR : (ECRIRE EN MAJUSCULE)

Monsieur Madame

Nom :Prénom :

Date de naissance (indispensable) : / /

Adresse :

Tél. Fixe Tél. Portable :

Adresse Mail :

CONJOINT : (ECRIRE EN MAJUSCULE)

Monsieur Madame

Nom :Prénom :

Date de naissance (indispensable) : / /

Adresse :

Tél. Fixe Tél. Portable :

Adresse Mail :

Avez-vous déjà bénéficié des bons cadeaux offerts par le CCAS ?

Oui

Non

Pièces à fournir :

Copies des justificatifs à fournir pour toute demande de bons cadeaux (aucune photocopie ne sera effectuée) ; tout dossier parvenu après le **dimanche 30 novembre 2025** ou **incomplet** ne sera pas traité.

- Pour les personnes en dessous du seuil d'imposition : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, **recto/verso**
- Pour les personnes en situation de handicap : attestation de paiement **de moins de 3 mois** de la CAF du Val de Marne mentionnant le paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Copie de la carte d'identité du ou des demandeurs **recto/verso**
- Justificatifs de domicile :
 - Locataires : quittance de loyer de moins de 3 mois
 - Propriétaires : taxe foncière 2025
 - Hébergés : attestation d'hébergement + quittance de loyer de moins de 3 mois ou taxe foncière 2025 de l'hébergeant.

Je soussigné(e).....

Certifie l'exactitude des renseignements transmis et atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document.

J'autorise la ville de Sucy-en-Brie à utiliser mes coordonnées personnelles* (état civil, téléphone portable, adresse postale, adresse mail) pour recevoir diverses informations et communications liées à la vie municipale.

** les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) de la ville de Sucy-en-Brie et ne peuvent être communiquées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la ville de Sucy-en-Brie, ccas@ville-sucy.fr.*

FAIT A SUCY-EN-BRIE LE : /...../..... SIGNATURE :

Les bons cadeaux 2025*, offerts par le CCAS seront envoyés par courrier aux bénéficiaires à partir du mercredi 10 décembre 2025 et utilisable chez les commerçants et artisans de la ville partenaires de cette opération (liste disponible sur le site de la ville ou dans les accueils publics)

Valeur du bon cadeau 2025 : 23,78 €

*Le nombre de bons cadeaux accordés varie en fonction de la situation familiale du bénéficiaire.

Bons à utiliser avant le 15 janvier 2026